

N°	1	0	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil six		
- SAGE	Le vendredi 31 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.		
DATE DE LA CONVOCATION :	<p>Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY.</p> <p>Absents excusés : AUBRY (pouvoir à M. COET), ARCILLON, BIGNON, JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), MAUGEZ, MAQUET.</p>		
2 février 2006	<u>- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle (SAGE)</u>		
NOMBRE DE DELEGUES :	Concernant la procédure du SAGE, M. SENEAL rappelle qu'une des premières tâches à réaliser sera un état des lieux exhaustif sur le bassin versant des rôles, des compétences, des acteurs et des problèmes en rapport avec la gestion de l'eau. La durée de réalisation de cet état initial pouvant prendre du temps, il propose le recrutement pour quelques mois d'un stagiaire, afin d'ores et déjà de commencer ce diagnostic.		
En exercice	14		
Présents	8		
Votants	10	<p><i>Le conseil, après examen de la demande, autorise le président à recruter un stagiaire sur ce projet. Ses dédommagements seront étudiés et pris en compte dans le budget 2006 au chapitre 62/article 6218. Le montant mensuel qui lui sera versé hors frais de déplacement sera de 365€. Les frais de déplacement seront remboursés aux conditions et modalités applicables aux personnels territoriaux.</i></p> <p>L'ordre de mission faisant fonction itinérante ainsi que l'utilisation de véhicule personnel de la part du stagiaire sont réglementés et explicités dans la délibération n°87 du 19 décembre 2005.</p>	

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL